# CONSEIL MUNICIPAL DE FOUILLOUSE



Compte Rendu de la séance en date du lundi 15 Janvier 2018

Etaient présents : AYACHE Serge, BARNEAUD Marc, CAPELLO Anne, WARIN Gérard, Michel WAGNER, M.

COMTE-ROLLAND Thierry

Absents excusés:

Mme Chantal PIGNON a donné pouvoir à Marc BARNEAUD M Hugues SERRES a donné son pouvoir à Serge AYACHE Absents : Mme Anne LUDWIG - M. UBERTINO Geoffrey

Convocation du 4 Janvier 2018 Secrétaire de séance : CAPELLO Anne

La séance, présidée par monsieur Serge AYACHE, maire, est ouverte à 18 h 00.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de prendre deux délibérations complémentaires :

- Délibération concernant le loyer du logement communal T3

Cette délibération, ayant été rajoutée à l'ordre du jour, monsieur le maire demande au conseil municipal d'accepter de la traiter ce jour.

Acceptée à l'unanimité des présents. (8 Pour)

Délibération concernant l'adhésion au SICTIAM

Cette délibération, ayant été rajoutée à l'ordre du jour, monsieur le maire demande au conseil municipal d'accepter de la traiter ce jour.

Acceptée à l'unanimité des présents. (8 Pour)

### 1 Approbation du compte rendu du conseil du 11 décembre 2017

Compte rendu du conseil municipal du 11/12/2017 Approuvé à l'unanimité des présents. (8 Pour)

### 2 Délibération concernant le loyer de l'appartement communal T3.

Monsieur le maire procède à la visite de l'appartement communal avec l'ensemble du conseil municipal. A la suite de cette visite, monsieur le maire annonce des dépenses globales pour la réfection de ce logement à hauteur de 22 000 € et propose un loyer mensuel de 580€ sans les charges. Votée à l'unanimité des présents. (8 Pour)

# 3 Délibération : nouveau choix de prestataire concernant l'Application du Droit des Sols suite à l'invalidation par la Préfecture du prestataire SyME 05.

Suite au courrier du SyME 05, M. le maire explique que le service du contrôle de légalité de la préfecture des Hautes-Alpes a considéré qu'il n'était pas possible de concevoir cette prestation dans le prolongement de l'activité urbanisme existante du SyME05. En effet, cette activité traite les raccordements électriques dans le cadre des compétences strictes du Syndicat lors des demandes d'autorisation d'urbanisme. Aussi, le SyME 05 ne souhaite pas entamer une réforme statutaire, c'est pourquoi il est nécessaire que le conseil délibère à nouveau afin de choisir un autre partenaire pour instruire nos Autorisations du Droit des Sols (ADS).

M. le maire a encore sollicité la Communauté de Communes de Serre-Ponçon Val d'Avance ainsi que la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar.

Suite à de nombreux nouveaux adhérents, la Communauté de Communes de Serre-Ponçon Val d'Avance ne peut pas prendre en compte notre demande.

La Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar nous a envoyé sa convention et nous propose pour l'année 2018, le coût de participation au service suivant :

- une part fixe de 2,00 € par habitant. Le chiffre de population pris en compte dans le calcul est celui de la population DGF.
- une part variable fixée à l'acte calculé en équivalent permis par type d'actes :

CUa: 16 €, CUb: 48 €, DP: 56 €, PA: 160 € et Permis de construire ou de démolir: 100 €

Monsieur le maire propose de valider la proposition de convention de la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar

Votée à l'unanimité des présents. (8 Pour)

### 3 Débat d'orientation budgétaire 2018

Monsieur le maire propose de nouveaux investissements et souhaite que le conseil municipal en valide les priorités.

- Rénovation de la salle du conseil (ancienne école): il faut envisager sa réfection car le plancher a vieilli et il devient très dangereux. Il faut prévoir une dalle béton ainsi qu'un revêtement adapté type carrelage.
- 2) Fin de l'aménagement de la RD119 : enfouissement des réseaux France Télécom, recalibrage de la chaussée du Pont du Baudon par le Département jusqu'à l'habitation de la famille Bontemps, sécurisation des piétons et riverains le long de cette route.
- 3) Aménagement du village : conception du plan du village, abribus, espace containers, dalle béton.
- 4) Sécurisation par une glissière de sécurité sur la route des Andrieux.
- 5) Rénovation de surface par un bicouche de la voirie communale sur le col de Foureyssasse
- 6) Extension du columbarium par un module de 3, 4 ou 5 emplacements complémentaires selon le devis.
- 7) Remise en état du chemin communal au niveau de l'habitation de M.Cacioppo
- 8) Mise en place de cunettes au niveau de l'habitation de Mme De Maria, en effet un trop plein de ruissellement sur la voie communale rentre au niveau de la propriété Mme De Maria et inonde son garage.
- 9) Remplacement des lampes halogènes par des ampoules à LED au niveau de l'éclairage public.
- 10) Achat d'une nouvelle marquise au niveau de l'ancienne mairie ; estimation entre 500 et 1000€.
- 11) Remplacement des volets de l'ancienne mairie par des volets en aluminium.

Approuvé à l'unanimité des présents. (8 Pour)

### 4 Préparation des vœux du maire

Dans le cadre des vœux organisés en date du samedi 20 janvier 2018 à partir de 17h00, Monsieur le maire explique que cette cérémonie se déroulera dans l'intimité du village. En effet, monsieur le maire n'a pas souhaité inviter des personnes extérieures à la commune pour mieux partager ce moment de convivialité avec la population.

Les élus informés de cette décision ont très bien compris cette nouvelle position.

M. le maire précise que les galettes seront confectionnées cette année par notre présidente du comité des loisirs, Mme Camille TOURRES qui passe actuellement un CAP boulangerie.

Approuvée à l'unanimité des présents. (8 Pour)

### 5 Délibération concernant l'adhésion au SICTIAM

Monsieur le maire explique qu'après avoir participé à la réunion, en date du 13 décembre 2017, concernant la présentation d'une convention de partenariat entre le SICTIAM et le Département des Hautes-Alpes, il propose au conseil d'accepter le principe de mutualisation de services.

Il est expliqué que cette convention permet d'accéder à un catalogue de services numériques importants et utiles pour l'administration de la commune.

M. le maire fait lecture de cette convention et propose à l'assemblée d'adhérer à celle-ci.

M. le maire précise que cette adhésion est gratuite pour la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette adhésion.

Votée à l'unanimité des présents. (8 Pour)

# 6 Mise en place d'une commission pour le transfert de lotissement, restitution des parties communes à la collectivité.

Monsieur le maire rappelle qu'il est nécessaire de mettre en place une commission d'évaluation des lotissements, pour le transfert des restitutions des parties communes à la collectivité, afin de donner suite

à un courrier du Président des colotis du lotissement des Grands-Pins formulant une demande de rétrocession des parties communes de ce lotissement à la commune.

Le conseil municipal a débattu plutôt favorablement à cette requête.

Pour ce faire, il souhaite éclaircir certains points, notamment d'ordre juridique et/ou administratif. De plus, le conseil municipal souhaite que la commission d'évaluation des lotissements, retenue, profite de cette demande pour établir une base de protocole qui servirait à toute autre demande de cette nature, afin de les traiter selon les mêmes dispositions. Enfin, pour finir, selon le rapport apporté par la commission d'évaluation des lotissements qui n'a qu'une mission consultative, le conseil municipal statuera sur la décision à prendre.

Monsieur le maire demande aux personnes intéressées de se faire connaître :

Michel Wagner - Responsable de file de la commission d'évaluation des lotissements.

Marc Barneaud, Anne Capello, Gérard Warin, Daniel Reichert, Myriam Leblanc Fitzgerald.

Cette commission est donc approuvée à l'unanimité des présents. (8 Pour)

# Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la suite de cette réunion se fasse à huis clos pour traiter le sujet suivant. Acceptée à l'unanimité des présents. (8 Pour)

## 7 Rapport de l'enquête publique.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport préliminaire du commissaire enquêteur et le contenu des remarques et observations :

« Monsieur le commissaire enquêteur, après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier en le déclarant complet et conforme, a reçu 13 personnes au cours des permanences en mairie et 4 courriers. Il a également constaté que les avis des Personnes Publiques Associées, notamment ceux des services de l'état et du Scot, n'ont émis aucun avis défavorable. »

Le conseil municipal après avoir analysé le rapport préliminaire du commissaire enquêteur a répondu à ce dernier, aux doléances des personnes qui se sont manifestés.

Voté à l'unanimité des présents. (8 Pour)

### Informations et Questions diverses :

### « Livres en liberté ».

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'un espace de rencontre et d'échange, situé en mairie, a été aménagé et s'intitule « livres en liberté ».

Il appartient à tous de le faire vivre.

Une information sera diffusée dans ce sens à l'ensemble de la population.

#### Enquête mobilité :

La communauté d'agglomération Gap Tallard Durance et le Scot de l'aire Gapençaise ont engagé une enquête pour mieux appréhender les habitudes de mobilité de la population de ce territoire afin d'évaluer les besoins réels.

Cinq familles de notre commune ont été sélectionnées et vont être contactées sur rendez-vous téléphonique. Nous les remercions par avance de bien vouloir réserver le meilleur accueil aux enquêteurs dans l'intérêt général et l'amélioration des transports collectifs qui ont été annoncés par le Président d'agglomération Gap Tallard Durance, gratuits à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

### Cols Réservés « Foureyssasse », le jeudi 09 août de 9h00 à 12h00 :

Suite à une réunion avec l'office du tourisme Gap Tallard Durance, monsieur le maire fait part au conseil de la possibilité de rééditer cette opération « cols réservés » pour les vélos avec l'appui de cette structure ainsi que du Département. (Moyens logistiques et diffusion presse). Les communes de Lardier et Sigoyer seront également impliquées.

Il rappelle la nécessité d'une bonne organisation pour sécuriser au mieux cette manifestation et les routes qui seront fermées à la circulation automobile. Il fait appel au bénévolat, essentiel, à la réussite de cette opération.

Le conseil municipal a approuvé favorablement cette démarche.

